

2022



BUDGET PRIMITIF

Voté par le Conseil Communautaire le 1^{er} février 2022

communauté d'agglomération
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

www.rlv.eu

RLV
RIOM LIMAGNE
& VOLCANS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Le budget de RLV est constitué d'un budget principal et de cinq budgets annexes dédiés aux zones d'activité économique, aux commerces de proximité, au transport public de voyageurs, à l'eau potable et à l'assainissement.

Globalement en 2022, ces budgets pèsent 86 M€.

DÉPENSES

34 M€

EN INVESTISSEMENT



52 M€

EN FONCTIONNEMENT

RECETTES

34 M€

52 M€



Introduction



Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté et débattu le 7 décembre 2021 a tracé les grandes lignes de l'exercice budgétaire 2022. A ce stade et sans préjuger des évolutions de la situation sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales, l'environnement des collectivités locales s'accorde à reconnaître que l'année 2022 sera probablement la plus délicate du mandat au plan budgétaire.

"Malgré le contexte sanitaire encore incertain, la communauté d'agglomération entend poursuivre ses actions ambitieuses en 2022 destinées à renforcer l'attractivité de RLV, consolider la relance et maintenir le soutien apporté aux communes et à ses partenaires." souligne Frédéric Bonnichon, Président de Riom Limagne et Volcans.

Le budget 2022 est caractérisé par :

- Une **forte solidarité vis-à-vis des communes** membres,
- Un **haut niveau d'investissements** pour soutenir l'activité économique et l'emploi, et offrir des équipements et un haut niveau de service aux habitants du territoire,
- Une **fiscalité modérée**, limitée aux stricts besoins de financement des projets engagés,
- La recherche d'un autofinancement maximal et de soutiens financiers des partenaires pour financer les investissements afin de limiter le recours à l'emprunt.

Le budget 2022 est également le premier budget appelé à traduire les 3 orientations du projet de territoire « RLV 2030 »



Les chiffres clés



69 000

habitants



31 communes



402
km²



21 zones
d'activités
économiques



28 700

emplois



4 100

entreprises



35 000
hectares de zones
naturelles et
agricoles



4 pépinières
d'entreprises
qui accueillent des
projets en cours de
développement

3 sites touristiques majeurs :
Vulcania, Volcan de Lemptégy
et la Grotte de la Pierre



600
événements
sportifs et culturels
chaque année



700 km de randonnées
pédestres et VTT balisées



320

assistants
maternels
sur le territoire
et 13 crèches



20 000
licenciés sportifs
répartis dans 200 clubs



19 000
jeunes
de moins de 25 ans



299
km de cours d'eau



38 lignes de
transport



3 espaces naturels sensibles :
l'Étang Grand à Pulvérières,
la colline de Mirabel
et la côte Verse à Volvic



10 000 curistes
attendus chaque saison à Châtel-Guyon



Le budget par section

Les dépenses de fonctionnement

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité pour assurer ses missions :

- frais de personnel,
- frais de gestion courante,
- paiement des intérêts de la dette,
- reversements de fiscalité aux communes, contributions aux organismes auxquels RLV adhère (Grand Clermont, Pôle métropolitain, Agence d'urbanisme...)

RLV ne consacre que 12% de son budget à son fonctionnement général. Les salaires des 360 agents de la collectivité représentent pour un tiers des dépenses, un poids identique à celui des sommes reversées aux communes membres (10 M€ pour les attributions de compensation, 3 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire).

Les dépenses d'investissement

L'investissement regroupe les dépenses :

- liées au paiement d'études ou d'acquisition de logiciels
- liées aux équipements actuels ou futurs de la collectivité (travaux de constructions, réhabilitations, aménagements...),
- liées au remboursement du capital de la dette

Depuis la fusion, grâce à une gestion rigoureuse de son fonctionnement, RLV investit massivement pour le territoire. Depuis 2017, et malgré les années 2020 et 2021 perturbées par la crise sanitaire, 66 M€ ont été consacrés à l'attractivité et au développement du territoire. En 2022, RLV poursuit ses efforts en prévoyant environ 16 M€ d'investissements nouveaux.

Le budget de la communauté d'agglomération est un document juridique, dont l'objectif est de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la collectivité. Il est composé de deux parties distinctes : le fonctionnement et l'investissement.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent principalement des subventions de partenaires financiers tels l'Europe, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Puy-de-Dôme

Comment fonctionne un budget ?

Recettes de fonctionnement

Les recettes de cette section proviennent de :

- Les recettes des services proposées par l'agglomération (entrées payantes ou participations versées par les familles pour les multi-accueils, piscine...)
- La fiscalité, essentiellement versée par les entreprises installées sur le territoire,
- les dotations, subventions et participation de l'Etat et d'autres partenaires (CAF, Agence de l'eau, Département du Puy-de-Dôme)

Depuis la réforme qui a décidé de la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), les recettes de fonctionnement de RLV proviennent pour l'essentiel des produits de la fiscalité, elle-même très dépendante des impôts supportés par les entreprises. En maintenant les taux d'imposition à leur niveau actuel (inchangé depuis 2017), RLV fait clairement le choix d'élargir l'assiette des contribuables en encourageant l'implantation d'entreprises nouvelles sur son territoire, plutôt que de renforcer la pression fiscale sur les contribuables existants.

Épargne brute

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute mesure la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle constitue un indicateur de la capacité de la section de fonctionnement à dégager un excédent indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

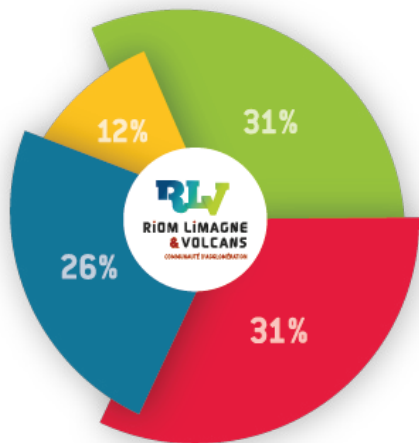
L'épargne brute sert également à calculer la capacité de désendettement de la collectivité en rapportant son montant à l'encours de la dette détenue.

Valeurs 2021 :

Epargne brute = 3,7 M€

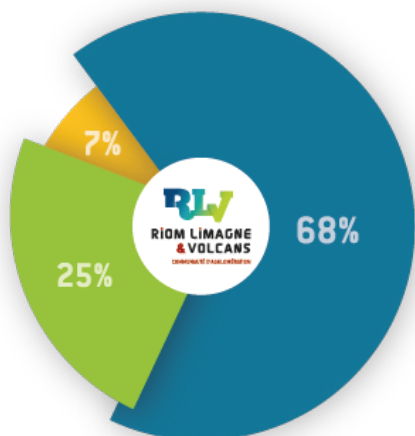
Capital restant dû au 31 décembre 2021 = 10,2 M€

Capacité de désendettement = 2,8 ans



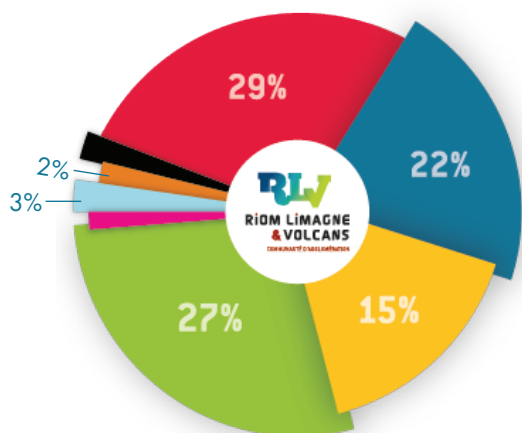
Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits (reversements aux communes)
- Autres charges de gestion courante



Recettes de fonctionnement

- Produits des services et du domaine
- Dotations, subventions et participations
- Impôts et taxes



Répartition des recettes fiscales

- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
- CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales)
- Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Fraction de TVA (Versée par l'État en remplacement de la Taxe d'Habitation)
- IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)
- TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)



Un budget 2022 qui traduit les orientations ⁷ du projet de territoire

AMBITION 1 : Un territoire affirmant son dynamisme et son attractivité

- **Soutien affirmé à l'Office de Tourisme** Terra Volcana Les Pays de Volvic (550 000 € de subvention + 15000€ en investissement),
- Aménagement de la **Maison de site UNESCO et bureau d'accueil** de l'office au Goulet (548 000 €),
- Création d'une **nouvelle aire de campings cars à Riom** (300 000 €),
- Extension du Biopôle (1,2 M€), extension des Champiaux (280 000 €), création de la zone d'activité agri-développement de Pulvérières (370 000 €),
- Soutien à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire (200 000 € pour le Fonds Unique Interministériel et les aides en faveur des PME/TPE) – Soutien en faveur du commerce de proximité,
- Réfection de la toiture et des façades du **musée Mandet** (400 000 € pour la maîtrise d'œuvre ; travaux en 2023),
- **Extension de la piscine de Riom** (3,6 M€ pour la MOE (Maitrise D'œuvre) et la 1ère tranche de travaux),
- **Extension du pas de tir du Centre Régional de Tir à l'Arc** (210 000 €).

AMBITION 2 : Un territoire uni dans la diversité

- **Renforcement du niveau de service** pour les transports urbains et scolaires (renfort ligne 2 Volvic/Ménérol - extension ligne 4 vers Pessat-Villeneuve),
- Préparation nouvelle DSP (Délégation de Service Public) transport : recensement des besoins en cours auprès des 31 communes - choix AMO (Assistant à Maitrise d'Ouvrage) en cours (estimatif : 50 000 €),
- Poursuite du **soutien au développement du logement** sur le territoire (600 000 € pour les bailleurs, 320 000 € pour l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)/PIG (Programme d'Intérêt Général)),
- Création de la **Maison de la jeunesse et de l'emploi** (210 000 € pour l'acquisition du bâtiment et les premiers travaux de sécurité),
- Poursuite de la **structuration du réseau de lecture publique** (40 000 € pour l'acquisition du fonds documentaire de la nouvelle médiathèque de Volvic, 30 000 € pour l'acquisition d'un véhicule « propre » pour la diffusion des livres sur le réseau de lecture),
- Maintien en 2022 de l'enveloppe de crédits reversés aux communes dans l'attente des conclusions du Pacte financier et fiscal et des travaux de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) pour les eaux pluviales urbaines (10 171 130 € pour les Attributions de compensation et 3 007 000 € pour la Dotation de Solidarité Communautaire).

AMBITION 3 : Un territoire engagé pour les générations actuelles et futures

- Mise en œuvre d'une **première tranche du schéma cyclable** (300 000 €),
- Création de la **Maison de la nature et de l'environnement** (510 000 € pour l'acquisition des bâtiments de l'ancienne CCI à Mozac et les premiers travaux de sécurité),
- Travaux de **renaturation du Bédât** à Chappes (900 000 €),
- **Découverte de l'Ambène et aménagement du parking des Dagneaux** avant solarisation (338 000 €) – 120 000 € de soulte versée par la société TRINA SOLAR,
- **Travaux de sécurisation et de renouvellement sur les réseaux et les installations** d'eau et d'assainissement (2,8 M€ pour l'eau et 6,7 M€ pour l'assainissement),
- **Etudes préparatoires au renforcement de l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » (diagnostic patrimonial, modes d'exploitation...),**
- **Travaux sur les bâtiments communautaires** permettant l'amélioration de la performance énergétique (140 000 €).

2022



communauté d'agglomération
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

www.rlv.eu

